CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMPTE-RENDU DU 3 FEVRIER 2022
AU SIEGE DE LA CCM A SUSVILLE

Présents :

ABERT Jean-Claude	BARI Nadine	GIRAUD Murielle
SERRE Emmanuel	FAYARD Adeline	CASSAGNE Thierry
SIAUD Alain	DECHAUX Marie-Claire	GARNIER Jean-Luc
KRAMARCZEWSKI Bruno	TRAPANI Mary	BALME Eric
BONOMI Jean-Pierre	BRUN Sylvie	MENDEZ Alain
MULYK Fabien	GIACOMETTI Geneviève	GRAND Florence
MAUROY Claude	LAURENS Patrick	PERRIN Gilda
BOUVIER Bernard	GARCIA Bernadette	BATTISTEL Marie-Noëlle
FAURE Philippe	LUC Alain	LE TRAOU Dominique
CHATTARD Arnaud	JOUBERT Thierry	PONCET Denis
BRUGNERA Jean-Michel	GRIET Bernard	BALMET Lucie
GERBI Franck	SAURAT Coraline	BUCH Emile
ROBERT Philippe	LANEYRIE Jean-Marc	MAUGIRON Gilbert
ROSSI Angélique	TOSCAN Michel	BARTHELEMI Maryse
ROSSOGLIO Dominique	TURC Sylvain	ROUSSET Alain
BONNIER Eric	CURT Jean-Pierre	MORA Serge

Absents excusés représentés : MASLO Raymond (pouvoir à CHATTARD Arnaud), FERREIRA Michel (pouvoir à ROSSI Angélique), ANGIARI Odile (pouvoir à ROSSOGLIO Dominique), GONNORD Franck (pouvoir à MULYK Fabien), DURAND Bernard (pouvoir à BONNIER Eric), GIRARDOT Frédéric (pouvoir à TRAPANI Mary), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine), STUTZ Anne (pouvoir à TOSCAN Michel), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	48
Nombre de pouvoirs :	10
Nombre de délégués votants :	**58**

ORDRE DU JOUR :

1. **SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
   - **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**
2. **ACTES CONCLUS SOUS DELEGATION D'ATTRIBUTION**
3. **PRESENTATION DES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS**
4. **ECONOMIE ET EMPLOI**
   - **CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT – CONVENTIONS PARTENARIALES**
     - **CONVENTION TRIENNALE**
     - **CONVENTION ANNUELLE**

- Soutien financier de la CCM – dispositif « Financer mon investissement »
  - Dossier : restaurant la Pasta Asciutta a La Mure
  - Dossier : restaurant l'Aparenthese a Corps

5. Administration generale, Finances et RH
   - Finances : comptes administratifs
     - Presentation des CA
     - Comptes de gestion : procedure de vote
     - Presidence temporaire de seance
     - Comptes administratifs : procedure de vote
     - Affectation du resultat

6. Tourisme et Attractivite du Territoire
   - Espaces Valleens : Site des Signaraux – arboretum
   - Plan Avenir Montagne ingenierie – IPAM : appel a candidature

7. Montagne, Agriculture et Foret
   - Abattoir : mise a niveau des installations 2021-2022 en vue de l'amelioration des performances : plan de financement
   - Demande de subvention PPT : animation 2022

8. Environnement, Developpement durable et Gemapi
   - Symbhi : designation d'un representant suppleant

9. Sentiers de randonnees & Foret
   - Travaux chemin sur « Païon » a La Mure

10. Enfance et Jeunesse

11. Amenagement du territoire, Urbanisme et Logement

12. Eau et Assainissement

13. Sport

14. Culture et Patrimoine

15. Questions diverses

Secrétaire de séance : Franck GERBI.

CONDITIONS PARTICULIERES INDUITES PAR LA CRISE COVID-19

LOI N°2021-1465 DU 10 NOVEMBRE 2021 PORTANT DIVERSES MESURES DE VIGILANCE SANITAIRE

Les séances de l'assemblée délibérante peuvent se tenir en tout lieu sur décision de l'exécutif, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires. Le changement de lieu est motivé par la lutte contre la propagation de l'épidémie ; les séances peuvent se tenir à huis clos ; Quorum allégé à 1/3 des membres en exercice ; chaque membre peut détenir jusqu'à 2 pouvoirs. Le passe sanitaire n'est pas exigé pour assister ou participer aux réunions de l'organe délibérant, seuls les gestes barrières sont applicables.
Ces mesures devraient être applicables jusqu'au 31 juillet 2022.

Madame la Présidente ouvre la séance et accueille l'assemblée dans la salle nouvellement aménagée pour le conseil communautaire au rez-de-jardin du siège de la CCM.
Elle présente Bernadette GARCIA, Maire par intérim de Notre Dame de Vaulx suite à la démission de Marc SOUET et jusqu'aux nouvelles élections municipales, et Maxence FOGLIA, nouveau Maire de Valjouffrey élu suite à la démission de Bernard HERITIER.
Elle salue la présence de M. POLLON, conseiller aux décideurs locaux, accompagné de M.PERIER, conseiller en renfort au Service de Gestion Comptable de La Mure.

Madame la Présidente propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Enfance Jeunesse : stage BAFA – demande de subvention – participation CCM

Cet ajout est accepté par l'assemblée.

1. SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu du 13 décembre 2021

➔ Le compte-rendu du conseil communautaire du 13 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2. ACTES CONCLUS SOUS DELEGATION D'ATTRIBUTION

En séance, Madame la Présidente rend compte des travaux et des attributions exercés par délégation de l'organe délibérant :

➔ **LOCATIONS, BAUX :**
- Signature de la promesse de bail avec ROSI Solar / Espace EVOLUTIF
- Bureau 36 – Espace CONNEX : DOMINO (Sté Intérim)

➔ **SIGNATURE DE CDD**
- Agent d'entretien (Remplacement siège) – 25 heures hebdo du 20/12/2021 au 31/12/2022
- Agent administratif mi-temps – Centre de vaccination de Susville – du 17/01/2022 au 31/03/2022

➔ **MARCHES (MAPA) ET ACCORDS CADRE**
- Signature des marchés pour Espace Techno Temps (La Gare du Temps) 12 lots pour un montant total de 904 822,11 € HT

➔ **DEPOTS DE GARANTIE**

➔ **INTENTER DES ACTIONS EN JUSTICE OU DEFENDRE LA COLLECTIVITE DANS LES ACTIONS INTENTEES CONTRE ELLE**

3. PRESENTATION DES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS

Coraline SAURAT ouvre le sujet et donne la parole à Eric BONNIER, Vice-président en charge de cette thématique :

Les Communautés de Communes de l'Oisans, du Trièves, et de la Matheysine en partenariat avec le Département de l'Isère, EDF Hydro Alpes – Une Rivière Un Territoire, la DIRECCTE UT38 et le programme LEADER Alpes Sud Isère, s'unissent pour mettre en œuvre un dispositif contribuant à l'insertion professionnelle de personnes exclues durablement du marché de l'emploi avec le développement des clauses sociales dans les marchés publics et privés.

Présentation du dispositif d'accompagnement aux collectivités locales et entreprises par Mme Fabienne MEILLAND-REY chargée de mission « facilitatrice des clauses sociales ».

Contact de Fabienne Meilland-Rey : 07 86 03 15 35

En annexe au présent compte-rendu, la présentation

4. ECONOMIE & EMPLOI

Présentation par Eric BONNIER :

Chambre des métiers et de l'artisanat – convention partenariale

Convention triennale

La Communauté de Communes de la Matheysine, l'Agence de Développement de la Matheysine (ADM) et la CMA Isère proposent de conclure une convention cadre de partenariat pour marquer la convergence de leurs objectifs et la complémentarité de leurs interventions en matière de développement économique. Ces structures partagent la volonté et l'ambition d'une part, de créer les conditions favorables à la création et au développement des activités artisanales, des entreprises et des emplois sur leur territoire commun, et d'autre part d'assurer la promotion des atouts et de l'excellence du tissu économique artisanal du territoire.
Une première convention avait été conclue en 2019. Il est proposé de reconduire ce partenariat par une convention cadre de trois ans.

Convention annuelle

Cette convention a pour objet la mise en œuvre d'actions opérationnelles partenariales en lien avec les axes définis dans la convention cadre ci-dessus évoquée et développée en séance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ADOPTE** les termes de la convention cadre triennale et ceux de la convention annexe annuelle 2022 ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer la convention cadre et les conventions annuelles rattachées, ainsi que tous les actes inhérents à cette décision.

Soutien financier de la CCM – financer mon investissement – attribution d'aides

Rappel du dispositif CCM

- Dispositif « Financer mon investissement - Commerce et artisanat »

Objet : revitalisation commerciale des centres-villes et bourgs-centres

Financement conjoint : CCM (**10%** de subvention plafonnée à 3 000 € - Délib CCM 10/06/21) ; Région AURA (**20%** de subvention plafonnée à 6 000 €)

- Dispositif LEADER

Objet : Financement projets portés par les entreprises locales et innovantes
Financement conjoint : CCM (12% de subvention plafonnée à 3 000 €) ; LEADER (48% de subvention plafonnée à 12 000 €)

Enveloppe de la CCM 2021 : 45 972,98 €

Subventions attribuées en 2021 : 17 661,38 €

- La P'tite Pause - La Mure - 2 103,02 €
- Boulangerie PROCURA - La Mure - 2 785,40 €
- Boucherie Matheysine - La Mure - 5 000 €
- Boucherie Charcuterie du Breuil - La Mure - 4 772,96 €
- Pressing PAT PRESSING - La Mure - 3 000 €

Solde enveloppe disponible : 28 311,60 €

Les deux dossiers ci-dessous présentés ont reçu un avis favorable du bureau économie-emploi de la CCM « Matheysine développement » réuni le 28 janvier dernier.

Dossier : Création Restaurant La Pasta Asciutta – La Mure

Type : Reprise et transformation d'activité : épicerie fine italienne, petite restauration (12 places intérieures - sur place et emporter), service traiteur

Investissements : 21 696.02 € HT
Subvention CCM demandée : 2 169.60 €

Critères de la mesure respectés : investissement dans des outils de production, entreprise située dans le bourg centre, création d'1 ETP en CIE en plus de l'emploi de la dirigeante, dirigeante expérimentée dans le domaine, reprise d'un établissement existant et transformation, l'activité contribue au dynamisme économique et au lien social en proposant une offre distincte de l'existant (spécialités italiennes)…

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 2 169,60 € au restaurant La Pasta Asciutta à La Mure ;
- ➔ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CCM à l'article c/6574 ;
- ➔ **DIT** que cette subvention est conditionnée à l'aide octroyée par la Région, conformément au règlement commun adopté.

Dossier : Création Restaurant l'Aparenthese – Corps

Type : Création - Cuisine familiale (places : 26 en intérieur, 10 en extérieur), produits locaux, cuisine familiale

Investissements : 14 744 €HT
Subvention CCM demandée : 1 474 €

Critères de la mesure respectés : investissement dans des outils de production, travaux de 2nd œuvre, entreprise située dans le bourg centre, création de 2 emplois (dirigeants), approvisionnement en circuits courts, répond au renforcement de l'offre sur la commune, diversification de l'offre avec plats à emporter, l'activité contribue au dynamisme économique et au lien social …

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 1 474,00 € au restaurant L'Aparenthèse à Corps ;
- ➔ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CCM à l'article c/6574 ;
- ➔ **DIT** que cette subvention est conditionnée à l'aide octroyée par la Région, conformément au règlement commun adopté.

5. ADMINISTRATION GENERALE, RH & FINANCES

Madame la Présidente remercie les services de la CCM et la DDFIP pour le travail fourni afin de pouvoir présenter au vote les compte de gestion et les comptes administratifs ce soir.
En un chiffre, l'excédent du budget principal s'élève à 1 500 000€ ce qui permet d'entrevoir 2022 sereinement
Elle laisse la parole à Dominique LE TRAOU pour la présentation des comptes.

Finances – Comptes Administratifs

Présentation des comptes

Le compte administratif consolidé regroupant le budget principal et les 7 budgets annexes est présenté en séance :

CA2021_Consolidé		dépenses	recettes	*résultat*
réalisation exercice 2021	Section Fonct.	**14 336 834,73**	**15 762 394,24**	*1 425 559,51*
	Section Invest.	**2 525 347,24**	**3 766 542,75**	*1 241 195,51*
		+	+	
Report résultat 2020	Section Fonct.	-	**2 379 985,63**	*3 805 545,14*
	Section Invest.	**621 692,86**	**127 036,32**	*746 538,97*
		=	=	
Total réalisation + report		**17 483 874,83**	**22 035 958,94**	*4 552 084,11*
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	**3 322 298,24**	**2 091 541,00**	*- 1 230 757,24*
Résultat Cumulé	Section Fonct.	**14 336 834,73**	**18 142 379,87**	*3 805 545,14*
	Section Invest.	**6 469 338,34**	**5 985 120,07**	*- 484 218,27*
	total cumulé	**20 806 173,07**	**24 127 499,94**	*3 321 326,87*

Pour chaque budget, présentation d'une vue d'ensemble puis visionnage par article :

a. Budget principal

Compte Administratif 2021 Budget Principal		Dépenses	Recettes	*Résultat*
Réalisation exercice 2021	Section Fonct.	**9 640 463,92**	**10 430 575,24**	***790 111,32***
	Section Invest.	**1 007 156,18**	**714 240,30**	***-292 915,88***
		+	+	
Report résultat 2020	Section Fonct.		**1 260 454,33**	***2 050 565,65***
	Section Invest.	**42 810,89**		***-335 726,77***
		=	=	
Total réalisation + report		**10 690 430,99**	**12 405 269,87**	***1 714 838,88***
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	**694 600,00**	**481 600,00**	***-213 000,00***
Résultat Cumulé	Section Fonct.	**9 640 463,92**	**11 691 029,57**	***2 050 565,65***
	Section Invest.	**1 744 567,07**	**1 195 840,30**	***-548 726,77***
	Total cumulé	**11 385 030,99**	**12 886 869,87**	***1 501 838,88***

Adeline FAYARD fait remarquer que le débat est lésé par le fait que les documents joints à la convocation du conseil ne sont pas complets. Découvrir la version finale le jour même du conseil ne permet pas de préparer des questions pour débattre. Un mail pour avertir de cette situation aurait été appréciable.
Coraline SAURAT : Le caractère évolutif des documents fournis en amont du conseil a bien été précisé dans la note de synthèse jointe à la convocation. Cependant, nous prenons cette remarque en compte.

b. Budget annexe – Gestion des déchets

Compte Administratif 2021 Budget Annexe Gestion des Déchets		Dépenses	Recettes	*Résultat*
Réalisation exercice 2021	Section Fonct.	**3 167 322,43**	**3 490 619,39**	**323 296,96**
	Section Invest.	**324 240,29**	**756 284,69**	**432 044,40**
		+	+	
Report résultat 2020	Section Fonct.		**573 168,39**	**896 465,35**
	Section Invest.	**137 075,57**		**294 968,83**
		=	=	
Total réalisation + report		**3 628 638,29**	**4 820 072,47**	**1 191 434,18**
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	**929 484,00**	**90 000,00**	**- 839 484,00**
Résultat Cumulé	Section Fonct.	**3 167 322,43**	**4 063 787,78**	**896 465,35**
	Section Invest.	**1 390 799,86**	**846 284,69**	**- 544 515,17**
	Total cumulé	**4 558 122,29**	**4 910 072,47**	**351 950,18**

c. Budget annexe - Matheysine développement

Compte Administratif 2021 Budget Annexe Matheysine Développement		Dépenses	Recettes	*Résultat*
Réalisation exercice 2021	Section Fonct.	**1 172 905,27**	**1 332 526,72**	***159 621,45***
	Section Invest.	**994 534,31**	**1 912 927,48**	***918 393,17***
		+	+	
Report résultat 2020	Section Fonct.		**304 890,38**	***464 511,83***
	Section Invest.	**430 143,53**		***488 249,64***
		=	=	
Total réalisation + report		**2 597 583,11**	**3 550 344,58**	**952 761,47**
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	**1 496 540,00**	**1 422 550,00**	***- 73 990,00***
Résultat Cumulé	Section Fonct.	**1 172 905,27**	**1 637 417,10**	***464 511,83***
	Section Invest.	**2 921 217,84**	**3 335 477,48**	***414 259,64***
	Total cumulé	**4 094 123,11**	**4 972 894,58**	***878 771,47***

d. Budget annexe - Abattoir

Compte Administratif 2021 Budget Annexe Abattoir		Dépenses	Recettes	*Résultat*
Réalisation exercice 2021	Section Fonct.	**23 156,86**	**44 445,00**	***21 288,14***
	Section Invest.	**9 076,48**	**46 373,90**	***37 297,42***
		+	**+**	
Report résultat 2020	Section Fonct.		**9 931,18**	***31 219,32***
	Section Invest.	**11 662,36**		***25 635,06***
		=	**=**	
Total réalisation + report		**43 895,70**	**100 750,08**	**56 854,38**
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	**80 000,00**	**36 772,00**	***- 43 228,00***
Résultat Cumulé	Section Fonct.	**23 156,86**	**54 376,18**	***31 219,32***
	Section Invest.	**100 738,84**	**83 145,90**	***- 17 592,94***
	Total cumulé	**123 895,70**	**137 522,08**	***13 626,38***

e. Budget annexe - Maison Messiaen

Compte Administratif 2021 Budget Annexe Maison Messiaen		Dépenses	Recettes	*Résultat*
Réalisation exercice 2021	Section Fonct.	**72 604,82**	**100 000,00**	***27 395,18***
	Section Invest.	**1 155,60**	**1 741,03**	***585,43***
		+	**+**	
Report résultat 2020	Section Fonct.		**119 797,16**	***147 192,34***
	Section Invest.		**6 379,25**	***6 964,68***
		=	**=**	
Total réalisation + report		**73 760,42**	**227 917,44**	***154 157,02***
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.			
Résultat Cumulé	Section Fonct.	**72 604,82**	**219 797,16**	***147 192,34***
	Section Invest.	**1 155,60**	**8 120,28**	***6 964,68***
	Total cumulé	**73 760,42**	**227 917,44**	***154 157,02***

f. Budget annexe - Site du Sautet

Compte Administratif 2021 Budget Annexe Gestion Touristique – Sautet		Dépenses	Recettes	*Résultat*
Réalisation exercice 2021	Section Fonct.	**33 911,04**	**68 577,57**	***34 666,53***
	Section Invest.	**30 804,03**	**51 519,35**	***20 715,32***
		+	**+**	
Report résultat 2020	Section Fonct.		**25 205,98**	***59 872,51***
	Section Invest.		**11 512,96**	***32 228,28***
		=	**=**	
Total réalisation + report		**64 715,07**	**156 815,86**	***92 100, 79***
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	**45 000,00**	**21 700,00**	***- 23 300,00***
Résultat Cumulé	Section Fonct.	**33 911,04**	**93 783,55**	***59 872,51***
	Section Invest.	**75 804,03**	**84 732,31**	***8 928,28***
	Total cumulé	**109 715,07**	**178 515,86**	***68 800,79***

g. Budget annexe - SPANC

Compte Administratif 2021 Budget Annexe SPANC		Dépenses	Recettes	*Résultat*
Réalisation exercice 2021	Section Fonct.	**14 044,29**	**19 530,00**	***5 485,71***
	Section Invest.	**7 076,25**	**7 077,00**	***0,75***
		+	**+**	
Report résultat 2020	Section Fonct.		**49 891,80**	***55 377,51***
	Section Invest.	**0,51**		***0,24***
		=	**=**	
Total réalisation + report		**21 121,05**	**76 498,80**	***55 377,75***
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	**38 919,24**	**38 919,00**	***- 0,24***
Résultat Cumulé	Section Fonct.	**14 044,29**	**69 421,80**	***55 377,51***
	Section Invest.	**45 996,00**	**45 996,00**	
	Total cumulé	**60 040,29**	**115 417,80**	***55 377,51***

h. Budget annexe AGS

Compte Administratif 2021 Budget Annexe AGS		Dépenses	Recettes	*Résultat*
Réalisation exercice 2021	Section Fonct.	**212 426,10**	**276 120,32**	***63 694,22***
	Section Invest.	**151 304,10**	**276 379,00**	***125 074,90***
		+	+	
Report résultat 2020	Section Fonct.		**36 646,41**	***100 340,63***
	Section Invest.		**109 144,11**	***234 219,01***
		=	=	
Total réalisation + report		**363 730,20**	**698 289,84**	***334 559,64***
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	**37 755,00**		- ***37 755,00***
Résultat Cumulé	Section Fonct.	**212 426,10**	**312 766,73**	***100 340,63***
	Section Invest.	**189 059,10**	**385 523,11**	***196 464,01***
	Total cumulé	**401 485,20**	**698 289,84**	***296 804,64***

Une précision sur ce budget, pour une présentation en totale transparence, des écritures pour ordre et des amortissements sur l'exercice en 2021 ne sont pas prises en compte ci-dessus : la situation devra être régularisée en 2022.

Jean-Marc LANEYRIE demande des informations sur le chiffre d'affaire de la station pour cet hiver.
Coraline SAURAT : Cette année est exceptionnelle en enneigement et la station a obtenu ses meilleurs résultats depuis 6 ans mais la saison n'est pas finie, la saison se joue aux vacances de février.
Jean-Marc LANEYRIE : La situation est encourageante pour une éventuelle délégation à la SATA.
Coraline SAURAT : La SATA étant déjà sur site, c'est encourageant, mais on a d'autres soucis à régler avant de pouvoir finaliser la Délégation de Service Public, notamment les écritures pour ordre de plusieurs millions d'euros.

Comptes de Gestion – procédure de vote

L'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte de gestion et sur le compte administratif. Le conseil entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs.
Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, l'unanimité,

➔ **APPROUVE** les comptes de gestion du budget principal et de tous les budgets annexes du Trésorier pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Compte gestion – Budget principal**
- **Compte gestion – budget annexe – Gestion des déchets**
- **Compte gestion – budget annexe - Matheysine développement**
- **Compte gestion – budget annexe – Abattoir**
- **Compte gestion – budget annexe - Maison Messiaen**

- **Compte gestion– budget annexe - Site du Sautet**
- **Compte gestion – budget annexe – SPANC**
- **Compte gestion – budget annexe – Alpe du Grand Serre**

Présidence « temporaire » de séance

Après présentation des sections de fonctionnement, investissement par budget, les comptes administratifs seront soumis au vote de l'assemblée **sous la présidence proposée du Vice-président délégué aux finances**, conformément à l'article L.121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, l'assemblée délibérante élit son président.

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE VICE-PRESIDENT DELEGUE A L'ADMINISTRATION GENERALE, AUX FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES, Dominique LE TRAOU,

➔ **ELU PAR L'ASSEMBLEE,** à l'unanimité,

Madame la Présidente, Coraline SAURAT, étant sortie de la salle du conseil durant la procédure de vote.

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	47
Nombre de pouvoirs :	10
Nombre de délégués votants :	**57**

Comptes Administratifs – Procédure de vote

Après présentation des sections de fonctionnement, investissement par budget, les comptes administratifs seront soumis au vote de l'assemblée **sous la présidence proposée du Vice-Président délégué aux finances**, conformément à l'article L.121-14 du CGCT.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 de la Communauté de Communes de la Matheysine dressé par Madame la Présidente ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, l'unanimité,

- ➔ **CONSTATE** pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;
- ➔ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- ➔ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour les comptes suivants :
    1. **Compte-administratif – Budget principal**
    2. **Compte administratif – budget annexe – Gestion des déchets**
    3. **Compte administratif – budget annexe - Matheysine développement**
    4. **Compte administratif – budget annexe – Abattoir**
    5. **Compte administratif – budget annexe - Maison Messiaen**
    6. **Compte administratif – budget annexe - Site du Sautet**
    7. **Compte administratif – budget annexe – SPANC**
    8. **Compte administratif – budget annexe – Alpe du Grand Serre**

Finances - Affectation du résultat

L'affectation du résultat de l'exercice se fait après le vote du compte administratif. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est à dire le résultat de l'exercice n-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de n-2. L'affectation de résultat décidée doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➔ **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

1. Budget principal

Excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	2 050 565,65
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	548 726,77
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 501 838,88
Résultat reporté d'investissement (ligne 001)	-335 726,77

2. Compte administratif – budget annexe – Gestion des déchets

Excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	896 465,35
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	544 515,17
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	351 950,18
Résultat reporté d'investissement (ligne 001)	294 968,83

3. Compte administratif – budget annexe - Matheysine développement

Excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	464 511,83
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	464, 511,83
Résultat reporté d'investissement (ligne 001)	488 249,64

4. Compte administratif – budget annexe – Abattoir

Excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	31 219,32
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	17 592,94
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	13 626,38
Résultat reporté d'investissement (ligne 001)	25 635,06

5. Compte administratif – budget annexe - Maison Messiaen

Excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	147 192,34
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	147 192,34
Résultat reporté d'investissement (ligne 001)	6 964,68

6. Compte administratif – budget annexe - Site du Sautet

Excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	59 872,51
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	59 872,51
Résultat reporté d'investissement (ligne 001)	32 228,28

7. Compte administratif – budget annexe – SPANC

Excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	55 377,51
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	55 377.51
Résultat reporté d'investissement (ligne 001)	0,24

8. Compte administratif – budget annexe – Alpe du Grand Serre

Excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	100 340,63
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	100 340,63
Résultat reporté d'investissement (ligne 001)	234 219,01

Arrivée de Xavier CIOT

6. TOURISME & ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Présentation par Arnaud CHATTARD :

Espaces Valléens – Site des Signaraux – Arboretum

La Communauté de communes de la Matheysine souhaite revitaliser un arboretum pour proposer une découverte insolite en intégrant à la randonnée forestière une dimension artistique. La demande consiste à aider la structuration du sentier et à permettre l'implantation d'œuvres d'art en pleine nature, accessible à tous. Le projet est multi partenarial. De nombreux acteurs participent activement à ce projet de territoire et de transversalité.

L'objectif de ce projet est de compléter l'offre sur un site multi-activités (randonnée, ski, ski nordique, raquettes, trail, astronomie) en alliant activité physique et sensibilisation à l'art et à la nature. Il permet de positionner plus fortement la station des Signaraux dans une approche de diversification "neige" et "hors neige". L'arboretum restera accessible toute l'année et pourra être parcouru en raquette, à pied, en poussette, et pour les personnes à mobilité réduite.

Une partie du parcours existe déjà mais il s'agit dans ce projet de permettre de boucler une balade en circuit fermé et accessible au plus grand nombre par des travaux sur des portions de sentiers.
Par ailleurs, des artistes plasticiennes et céramistes du territoire seront contactées pour créer des œuvres d'art uniques, spécifiques et intégrées au lieu.

Les dépenses seront donc :
- Adaptation de portions de sentiers pour pérenniser l'accès PMR
- Création d'une portion de sentier pour « boucler » la circulation des PMR et éviter un aller-retour
- Installation de mobilier de lecture et d'interprétation de paysage avec une touche artistique dans une clairière à mi-chemin du parcours, ce qui permet de diversifier les ambiances paysagères et les interprétations du paysage.
- Création et installation de 3 nouvelles œuvres pour ponctuer le parcours

Le plan de financement est le suivant :

Total projet de sentier artistique	35 506,84 €	100 %
Subvention Région - SVPN	17 753,00 €	50 %
Subvention Etat - CIMA	10 652,00 €	30 %
Autofinancement	7 101,84 €	20 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **VALIDE** le plan de financement tel-que présenté ci-dessus ;
- ➔ **SOLLICITE** les aides plus élevées possibles auprès de la Région – SVPN et de l'Etat – CIMA ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents afférents à cette décision.

Plan avenir montagne ingénierie – IPAM – Appel à candidature

Ce sujet a fait l'objet d'une précédente délibération en date du 30 septembre 2021 pour le dépôt de candidature initiale.

La Communauté de communes de la Matheysine mène des projets touristiques valorisant ses patrimoines différenciants. Avec une stratégie repositionnée en 2021, les enjeux actuels répondent aux besoins de diversification, de transition de certains modèles touristiques. Ces problématiques amènent les élus à envisager des schémas de développement structurants sur des sites majeurs mais aussi à lancer des réflexions nouvelles sur des thématiques encore non explorées : la mobilité, la gestion de la sur fréquentation, le renouvellement des clientèles,…

Pour le suivi et la mise en œuvre de ces actions, le Plan Avenir Montagne a lancé un appel à candidature qui permettrait à la collectivité d'étoffer son équipe avec un(e) chef(fe) de projets qui mènerait des approches territoriales, concertées avec des gouvernances multi-partenariales à mettre en place et des actions concrètes à initier.
Les missions seraient les suivantes :

1. Suivre et mettre en œuvre le projet de rebond et de transition de l'Alpe du Grand Serre
2. Lancer des réflexions autour de la mobilité touristique au sein du territoire et de la sur-fréquentation des sites sous tension

3. Monter un programme de découverte « Jeunes » permettant le renouvellement des clientèles
4. Initier un programme « soutien à l'immobilier de loisir » dans les stations mais aussi dans
5. De manière transversale : conseiller les élus, intégrer la notion de transition au projet de territoire,

En répondant à cet appel à candidature d'ingénierie PAM, cela permettrait :

- D'avoir sur le territoire un apport d'expertise pointu
- D'obtenir un forfait financier de 60 000€ / an pendant 2 ans pour ce poste
- D'avoir accès à des dispositifs d'ingénierie et d'études selon des propositions de l'Agence Nationale de la cohésion des territoires - ANCT
- De bénéficier subventions pour des diagnostics, prospections, études par le biais de la Banque des Territoires

Muriel GIRAUD : Ce poste a-t 'il vocation à être pérennisé ?
Arnaud CHATTARD : Il s'agit d'un travail conséquent à réaliser sur deux ans et, à ce stade, ce poste n'aura pas vocation à perdurer. Il vise seulement à mettre en œuvre avec une forte ingénierie.
Marie-Noëlle BATTISTEL : l'Etat s'oriente vers des territoires en besoin d'ingénierie. La candidature de la Matheysine serait sur la bonne voie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **VALIDE** la candidature en Ingénierie et la demande de subvention auprès du Plan Avenir Montagne Ingénierie ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à effectuer les démarches nécessaires pour mener ce dossier, notamment le cas échéant, à procéder au recrutement nécessaire.

7. MONTAGNE, AGRICULTURE & FORET

Présentation par Fabien MULYK :

Abattoir : redevance 2022

Il est exposé que dans le cadre du fonctionnement de l'abattoir intercommunal, il s'avère nécessaire de réaliser une pluralité de dépenses d'investissement, indispensables au bon fonctionnement de ce service public.

Afin d'optimiser le plan de financement, il a été validé de partager de cette charge entre la CCM et la société SICORBIAA, actuelle titulaire du contrat d'affermage.

Pour mémoire, la CCM prendra à sa charge les investissements suivants pour une valeur de 70 000 € HT (décision actée lors du précédent conseil communautaire) :

- Reprise de cloisons isothermes
- Mise à niveau de la station de prétraitement
- Fourniture et pose de tapis de sols dans l'écurie

La Société SICORBIAA supportera quant à elle les investissements suivants :

- Acquisition de matériels liés au process pour montant HT de 90 000 € HT
- Acquisition de rack de stockage pour produits finis et d'un gerbeur électrique pour 9 500 € HT.

Pour compenser cette participation à la modernisation et au renforcement des ouvrages nécessaires à l'exécution du service et pour rééquilibrer le contrat d'affermage, il est proposé de réduire, dans un premier temps pour l'année 2022, de 8 000 € la part fixe de la redevance fixée initialement à 15 000 €.

La convention d'affermage arrivant à son terme en novembre 2022, l'amortissement de ces biens ne pourra pas être garanti. En conséquence, il est précisé que dans l'hypothèse où le contrat d'affermage ne serait pas renouvelé avec SICORBIAA, la CCM indemnisera cette dernière au titre de sa participation aux investissements sur la base de leurs valeurs nettes diminuées des subventions obtenues et des réductions de redevances consenties à ce titre.

Dans l'hypothèse du renouvellement du contrat d'affermage avec SICORBIAA, suite à la fin de la convention initiale, la participation de la société aux investissements sera prise en compte pour la définition de la redevance d'affermage.

Il est par ailleurs rappelé qu'aux termes de l'article 26 de la convention d'affermage, il est prévu une révision annuelle de la redevance versée à l'autorité délégante, sans que l'équilibre du budget annexe de l'abattoir ne soit remis en cause.

Sur ces bases et après discussions avec les responsables de la SARL SICORBIAA, il est proposé au conseil communautaire de fixer à 7 000 € annuels la part fixe pour l'année 2022, et maintenir la part variable : Abattage (en kg) x 0,02 € (inchangé)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer ledit avenant à la convention d'affermage fixant la redevance 2022 ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents afférents à cette décision.

Demande de subvention Plan Pastoral Territorial : animation 2022

Le Plan Pastoral Territorial de la Matheysine a été contractualisé avec la Région Auvergne Rhône-Alpes sur la durée 2022-2027.

La CCM sollicite les aides de la Région pour l'animation 2022 comprenant les missions classiques d'animation du PPT.

Dépenses		**Recettes**	
Animation par la ComCom (6j)	1 134,91 €	Conseil Régional (60%)	3 839,95 €
Appui de la FAI (9j)	5 265.00 €	Autofinancement (40%)	2 559,96 €
TOTAL	**6 399,91 €**		**6 399,91 €**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **VALIDE** le plan de financement tel-que présenté ci-dessus ;
- ➔ **SOLLICITE** l'aide la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents afférents à cette décision, et les démarches en lien avec la Fédération des Alpages de l'Isère.

8. ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE & GEMAPI

SYMBHI – Désignation d'un représentant suppléant

La CCM est membre du syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) pour l'exercice de la compétence GEMAPI, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Les représentants de la CCM sont **3 titulaires, 3 suppléants.**

Actuellement le collège de la CCM est ainsi constitué :

- Titulaires : Fabien Mulyk, Maryse Barthélémi, Patrick Laurens
- Suppléants : Jean-Pierre Curt, Gilbert Maugiron

Il est nécessaire de procéder à la nomination d'un représentant suppléant, suite à la vacance d'un siège.
Madame la Présidente propose de nommer Jean-Luc GARNIER en lieu et place de Bernard HERITIER, démissionnaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➔ **NOMME** un troisième délégué suppléant : **Jean-Luc Garnier**.

9. SENTIERS DE RANDONNEES & FORET

Présentation par Emmanuel SERRE :

Travaux du chemin sur « Païon »

Le chemin situé sur le Crey de Païon, entre la D114d et la cote 938, au carrefour PDIPR « Sur Païon » (PDIPR) – sis sur la commune de la Mure, a été détérioré par des activités professionnelles. Il doit être réhabilité. A la demande de la commune, il est proposé de conclure une convention financière dans laquelle la commune s'engage à financer 100% du restant à charges de la CCM après le versement, le cas échéant, de la subvention du Département.
Le montant des travaux s'élèverait à environ 20 000 € HT avec une subvention attendue de 50% du Département de l'Isère.

Eric BONNIER ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, 58 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention, 1 NPPV :

➔ **VALIDE** le programme d'investissement ;
➔ **VALIDE** les termes de la convention financière avec la ville de La Mure ;
➔ **SOLLICITE** l'aide la plus élevée possible du Département de l'Isère ;
➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents afférents à cette décision.

10. ENFANCE & JEUNESSE

Présentation par Angélique ROSSI

BAFA stage apprentissage

Faisant suite aux précédentes sessions de formation, la formation d'approfondissement est la dernière étape du parcours BAFA, qui permet à un animateur d'être diplômé.

Objectifs :

- Finaliser le parcours BAFA initié depuis 2020 pour les agents communaux chargés de l'accueil périscolaire des communes de la Matheysine et pour les jeunes du territoire.
- Favoriser un accès gratuit à la formation BAFA pour les jeunes Matheysins.
- Permettre aux ALSH du territoire de disposer d'animateurs de loisirs formés au local.

Contenu de l'action et calendrier :

Du lundi 25 au samedi 30 avril 2022 : organisation d'une session d'approfondissement BAFA encadrée par les CEMEA.
En appui avec les bilans réalisés avec les inscrits sur le parcours BAFA proposé par la CCM, une double thématique sera travaillée : petite enfance et enfantes porteurs de handicap.

Avec les CEMEA, la CCM propose la stratégie suivante : Mise en œuvre d'un stage d'approfondissement autour de deux thématiques :

Multi-Activité - Petite-enfance
Accueil de public en situation de Handicap.

Les stagiaires seront inscrits sur une des deux thématiques. Le stage permettra aux stagiaires d'aborder l'ensemble des deux thématiques. Les deux sous-groupes pourront donc s'enrichir tout en se spécialisant dans le domaine d'appétence.

Réponse aux besoins d'acquisition des compétences et du diplôme BAFA et à la tension du manque de personnels qualifiés pour les ALSH et les accueils périscolaires du territoire

Public : Personnels des accueils périscolaires et des Accueils de Loisirs et plus largement, pour les jeunes du territoire : 20 participants.

Budget prévisionnel :

CHARGES	MONTANT en euros
Alimentation	1584
Une veillée (5€/stagiaire)	100
60 TOTAL ACHATS	**1684**
Rémunération intermédiaires et honoraires	5100
62 TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS	**5100**
TOTAL CHARGES	**6784**

PRODUITS	MONTANT en euros
CAF (80% des frais pédagogiques)	4080
Communauté de Communes de La Matheysine	2704
TOTAL PRODUITS	**6784**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **VALIDE** le programme « Formation BAFA – session d'approfondissement » ;
- ➔ **VALIDE** le plan de financement tel-que présenté ci-dessus, comprenant la participation de la CCM ;
- ➔ **SOLLICITE** l'aide la plus élevée possible auprès de la CAF de l'Isère ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents afférents à cette décision.

11. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME & LOGEMENT

12. EAU & ASSAINISSEMENT

13. SPORTS

14. CULTURE & PATRIMOINE

Point d'actualité :

Un reportage sur Messiaen a été réalisé pour les 30 ans de son décès et sera diffusé sur Arte.

15. QUESTIONS DIVERSES

Eau & Assainissement

Jean-Marc LANEYRIE rappelle la démarche de Jean-Luc RAVANAT sur une initiative sénatoriale de voter une motion pour éviter le transfert obligatoire de compétence aux intercommunalités en 2026. La période électorale est propice à ce genre de motion.
Coraline SAURAT est favorable à la proposition de cette motion.

Comptes rendus Commission Enfance-Jeunesse

Muriel GIRAUD : Il faudrait pouvoir disposer des comptes rendus des commissions pour savoir ce qui a été décidé même en cas d'absence à une réunion.
Coraline SAURAT : La rédaction des comptes rendus de la commission Enfance-Jeunesse a pris du retard, mais est en cours. Les documents seront transmis prochainement.

-- FIN DE SEANCE –